

— Oh ! non, maman, j'aime mieux n'avoir pas la croix d'honneur que d'avoir un péché.

* *

A Champdôtre (Côte-d'Or), une institutrice suppléante voulut imposer à ses élèves « l'Histoire » de Gauthier et Deschamps.

Sur l'injonction des parents, 15 enfants sur 16 refusèrent d'apprendre leur leçon dans ce mauvais livre.

L'institutrice résolut alors de dicter la leçon, et la première dictée fut le chapitre sur Jeanne d'Arc.

A la première phrase se déroula la scène émotionnante que voici :

L'INSTITUTRICE. — Ecrivez : « Dès l'âge de 14 ans, Jeanne d'Arc crut entendre des voix . . . »

UNE ÉLÈVE. — C'est pas vrai ; Jeanne d'Arc n'a pas cru entendre des voix ; elle les a entendues.

L'INSTITUTRICE. — Est-ce que vous y étiez pour les entendre aussi ?

L'ÉLÈVE. — Et vous, mademoiselle, y étiez-vous pour dire qu'elle n'a pas entendu ?

* *

A Stenay (Meuse), une enfant de 11 ans ayant refusé de se servir à l'école d'un livre condamné, fut emmenée, après la classe, dans les appartements d'un adjoint et d'une adjointe. Ceux-ci, voulant vaincre la résistance de l'enfant, l'enfermèrent dans un cabinet noir, puis au grenier, d'où la pauvre petite, affolée, eut un instant l'idée de se précipiter pour s'enfuir, ne se rendant pas compte du péril. Interrogée par plusieurs messieurs venus exprès pour lui demander raison de son refus de se servir des manuels condamnés :

— Ma conscience, répondit l'enfant, ne me le permet pas.

— Qu'est-ce que ta conscience ? interroge-t-on.

— C'est quelque chose que j'ai dans mon cœur et qui me dit que je ne dois pas lire des livres défendus.

* *

Ceci, raconte la *Vie Nouvelle*, s'est passé dans un gros bourg voisin d'Epinal.